

**PROCES VERBAL DU CONSEIL**  
**D'ADMINISTRATION DU CCAS DE SOLIGNAC SUR LOIRE**  
**DU 19 OCTOBRE 2022**

Date de la convocation : 11 octobre 2022

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 10

Procurations : 0

L'an deux mil vingt-deux et le dix-neuf août à 19 heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de Solignac sur Loire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur TEYSSIER Olivier, le Président.

Date de convocation : 11 octobre 2022.

Etaient présents : TEYSSIER Olivier, BREYSSE Jérôme, COSTE Liliane, MANEVAL Catherine, MOOTE Ingrid, MORENO Marcel, BRENAS Daniel, BRENAS Yves, CHANIAL Séverine, PITIOT André.

Etaient excusés : FERREIRA Nathalie

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'administration nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. MANEVEAL Catherine est désignée secrétaire de séance.

Quorum : 10/15

**Ordre du jour de la séance**

Nomination d'un secrétaire de séance

- 1- Dématérialisation des procédures
- 2- Passage à la nomenclature comptable M57
- 3- Questions diverses

**1/Dématérialisation des procédures**

DELIBRATION n°06/2022 :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la proposition.

**2/ Passage à la nomenclature comptable M57**

DELIBRATION n°07/2022 :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la proposition avec une mise en application au 01/01/2023.

**3/ Solidarité avec la population ukrainienne**

DELIBRATION n°08/2022 :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide un don de 1000 euros via l'Association des Maires de France.

**Signatures**

**Le Président,  
Olivier TEYSSIER**



**La Secrétaire de séance,  
Catherine MANEVAL**

